



Communauté de Communes  
**PONTHIEU-MARQUENTERRE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
Somme

## Délibération du Conseil Communautaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre

Séance du mercredi 03 avril 2024

Le trois avril deux mille vingt-quatre à 16h00, le conseil communautaire de cette communauté de communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Esmeralda -, sous la présidence de Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN).

| NOMBRE DE MEMBRES                  |             |                                     |
|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Communautaire | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 96                                 | 96          | 75                                  |

| <b>DELIBERATION N° DE_2024_037</b>                  |
|---|
| <i>admission en non valeur et créances éteintes</i> |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 21 mars 2024           |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 21 mars 2024     |

| <b>VOTES</b>                        |
|-------------------------------------|
| <b>EXPRIMES : 52</b>                |
| <b>POUR : 51</b>                    |
| <b>CONTRE : 1</b>                   |
| <b>ABSTENTIONS : 14</b><br>NPPV : 9 |

**Présents :** Monsieur Bruno BALESDENT (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Monsieur Thibault BOURGOIS (ARRY), Monsieur Grégory DUFOUR (BERNAY EN PONTHIEU), Monsieur Marcel GAMARD (BRUCAMPS), Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Eric MOUTON (BUIGNY SAINT MACLOU), Monsieur Mathieu DOYER (BUSSUS BUSSUEL), Monsieur Maurice CREPIN (COCQUEREL), Monsieur Hervé LEVEL (CRAMONT), Monsieur Franck BOUCHEZ (CRECY EN PONTHIEU), Monsieur Damien BRIET (ERGNIES), Monsieur Olivier GERARD (DOMPIERRE SUR AUTHIE), Madame Isabelle ALEXANDRE (ESTREES LES CRECY), Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Alain BAILLET (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Eric KRAEMER (FORT-MAHON-PLAGE), Madame Marie Josée VAN RIEK ONGHENA (FORT-MAHON-PLAGE), Monsieur Jean-Claude DULYS (FRANCIERES), Madame Odile DOUBLET (LE BOISLE), Monsieur Jean-Paul PRUVOT (GORENFLOS), Monsieur Fabien CARPENTIER (GUESCHART), Monsieur Frédéric NOEL (HAUTVILLERS-OUVILLE), Madame Véronique DELORME (LE CROTOY), Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Madame Marie Jeanne MERLIN (LE CROTOY), Monsieur Pierre DELCOURT (LE TITRE), Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Laurent SAUVAGE (VILLERS-SOUS-AILLY), Monsieur Christophe DAMET (MAISON-PONTHIEU), Monsieur Philippe PIERRIN (MESNIL-DOMQUEUR), Monsieur Jean Luc MARTIN (FOREST-MONTIERS), Madame Line BRUNEL (MOUFLERS), Monsieur Serge DUREUX (MACHIEL), Monsieur Claude HERTAULT (NAMPONT ST MARTIN), Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Jean Charles BOUCART (NOUVION), Monsieur Maurice FORESTIER (NOUVION), Monsieur Jean Marie PECQUET (LONG), Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Martial BALSAMO (NOYELLES-SUR-MER), Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Monsieur

RF  
Préfecture de la Somme  
Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/04/2024  
080-200070936-DE\_2024\_037-DE

Monsieur Richard RENARD (RUE), Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Paul NESTER (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Madame Rachel WATTELED (SAILLY-FLIBEAUCOURT), Monsieur Joël FARCY (ST RIQUIER), Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER), Madame Patricia POUPART (VIRONCHAUX), Monsieur Dominique LECERF (VRON), Monsieur Patrick SOUBRY (VRON), Monsieur Daniel MARCASSIN (YAU COURT-BUSSUS), Madame Valérie-Anne CANAL (YVRENCH), Monsieur Thierry MIANNAY (YVRENCH), Monsieur ALAIN HENOT (VILLERS-SUR-AUTHIE)

**Elus représentés ayant donné pouvoir :** Monsieur Pascal FARCY (AGENVILLERS) représenté par Monsieur Daniel WALLET (FOREST L ABBAYE), Monsieur Xavier BORDET (BRAILLY CORNEHOTTE) représenté par Monsieur Bernard MONFLIER (NOYELLES-EN-CHAUSSEE), Monsieur Jean Louis LABRY (DOMINOIS) représenté par Monsieur Claude PATTE (ARGOULES), Madame Maité BERON (DOMQUEUR) représentée par Monsieur René CAT (BUIGNY L'ABBE), Monsieur Arnaud HORNOY (LE CROTOY) représenté par Monsieur Philippe EVRARD (LE CROTOY), Monsieur Daniel DUBOIS (ONEUX) représenté par Monsieur Antoine BERTHE (AILLY LE HAUT CLOCHER), Madame Annie ROUCOUX (PONT-REMY) représentée par Monsieur Gérard LOUVET (PONT-REMY), Monsieur Jean-Jacques JAMEAS (PORT-LE-GRAND) représenté par Monsieur José CONTY (NEUILLY L HOPITAL), Monsieur Marc VOLANT (QUEND) représenté par Madame Marie Claire FOURDINIER (QUEND), Madame Dany HAREUX (RUE) représentée par Madame Sophie DUCASTEL-MEJRI (PONT-REMY), Madame Anita MAGNIER (RUE) représentée par Monsieur Joanny LEPAYSAN (RUE), Monsieur Joël PORQUET (RUE) représenté par Monsieur Jacky THUEUX (RUE), Monsieur Francis GOUESBIER (ST QUENTIN EN TOURMONT) représenté par Monsieur Philippe PARMENT (MACHY), Monsieur Yves MONIN (ST RIQUIER) représenté par Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

**Absent(s) :** Monsieur Vincent MAILLY (BOUFFLERS), Monsieur James HECQUET (COULONVILLERS), Madame Christine VANHEE (CRECY EN PONTTHIEU), Monsieur Philippe SELLIER (NEUILLY LE DIEN), Monsieur Guy TAECK (FAVIERES), Monsieur Dominique MIRAMONT (FONTAINE-SUR-MAYE), Monsieur Bruno GUILLOT (FROYELLES), Monsieur Stéphane DELEENS (LAMOTTE-BULEUX), Monsieur Jean Michel NOIRET (LE CROTOY), Monsieur Pascal BOURLO (LIGESCOURT), Monsieur Olivier PLEY (MACHIEL), Monsieur Antoine BACQUET (MAISON-PONTTHIEU), Madame Murielle DULARY (MAISON-ROLAND), Monsieur Gérard GALLET (MILLENCOURT-EN-PONTTHIEU), Monsieur Yves CREPY (MOUFLERS), Madame Laurence CROISSET (NOUVION), Monsieur Alain POUILLY (PONCHES-ESTRIVAL), Monsieur Henri POUPART (PONTHOILE), Monsieur Michel RIQUET (VILLERS-SUR-AUTHIE)

**Excusé(s) :** Monsieur Eric FARCY (CANCHY), Monsieur Michel KLAPSIA (CRECY EN PONTTHIEU), Monsieur Daniel FOUCONNIER (GAPENNES), Monsieur Dominique DELANNOY (DOMVAST), Madame Gisèle CAROUGE (RUE), Monsieur Vincent DUBOIS (VERCOURT)

**A été nommé(e) secrétaire :** Madame Jocelyne MARTIN (ST RIQUIER)

**Objet de la Délibération :** admission en non valeur et créances éteintes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1617-5,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M.57,

Vu l'avis des commissions thématiques, finances et du bureau communautaire,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées dans les délais légaux par le comptable public qui a dressé un état de ces produits irrécouvrables et justifié les motifs d'irrécouvrabilité,

Considérant la demande du Comptable du Trésor et les états récapitulatifs des produits irrécouvrables pour les titres émis en 2020 relatifs à un trop payé et à l'avance forfaitaire non remboursée de la SARL Maille, titulaire du lot chauffage, VMC et plomberie dans le cadre de la construction du RPC de Vron à hauteur de 30 549.90 € au titre de créances à éteindre,

Dans le cadre de cette liquidation judiciaire, l'extinction de la dette et la prononciation de clôture pour insuffisance d'actif ce qui en

|   |
|---|
| RF<br>Préfecture de la Somme<br><br>Contrôle de légalité<br>Date de réception de l'AR: 05/04/2024<br>080-200070936-DE_2024_037-DE |
|---|

Le Président expose :

Monsieur le Trésorier sollicite les admissions en non-valeur de produits irrécouvrables de débiteurs. La somme totale, arrêtée au 23 février 2024, s'élève à 4 294.18 € et concernent les exercices de 2017 à 2023. Monsieur le Trésorier a justifié les motifs d'irrécouvrabilité suivants : reste à recouvrer sous le seuil de poursuite et des poursuites sans effet.

Le conseil communautaire décide, à la majorité :

- d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables présentées en annexe, étant précisé que les crédits sont inscrits au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget Principal.
- d'imputer la dépense de 4 294.18 € au compte 6541 du chapitre 65
- d'accepter cette créance éteinte de la SARL Maille pour un montant total de 30 549.90 € au budget principal, et de procéder au traitement des écritures au compte 6542

#### Résultats des votes

##### Pour : 51

Farcy Pascal représenté par Wallet Daniel  
Berthe Antoine  
Patte Claude  
Bourgeois Thibaut  
Dufour Grégory  
Bordret Xavier représenté par Monflier Bernard  
Gamard Marcel  
Mouton Eric  
Doyer Mathieu  
Level Hervé  
Bouchez Franck  
Labry Jean Louis représenté par Patte Claude  
Gérard Olivier  
Briet Damien  
Wallet Daniel  
Baillet Alain  
Kraemer Eric  
Van Riek Onghena Marie José  
Dulys Jean-Claude  
Carpentier Fabien  
Noël Frédéric  
Doublet Odile  
Evrard Philippe  
Hornoy Arnaud, représenté par Philippe Evrard  
Delorme Véronique  
Delcourt Pierre  
Pecquet Jean Marie  
Pley Olivier suppléé par Dureux Serge  
Pierrin Philippe  
Crépy Yves suppléé par Brunel Line  
Hertault Claude  
Forestier Maurice  
Monflier Bernard  
Volant Marc représenté par Fourdinier Marie Claire  
Fourdinier Marie Claire  
Bost Patrick  
Thueux Jacky

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

080-200070936-DE\_2024\_037-DE

Magnier Annita représentée par Lepaysan Joanny  
Porquet Joël représenté par Thueux Jacky  
Lepaysan Joanny  
Richard Renard  
Wattebled Rachel  
Martin Jocelyne  
Monin Yves, représenté par Martin Jocelyne  
Sauvage Laurent  
Riquet Michel suppléé par Henot Alain  
Poupart Patricia  
Soubry Patrick  
Lecerf Dominique  
Canal Valérie-Anne  
Miannay Thierry

Contre : 1

Marcassin Daniel

Abstention : 14

Roucoux Annie représentée par Louvet Gérard  
Ducastel Mejri Sophie  
Louvet Gérard  
Hareux Dany représentée par Ducastel Mejri Sophie  
Balesdent Bruno  
Cat René  
Beron Maïté représentée par Cat René  
Martin Jean Luc  
Pruvot Jean Paul  
Bacquet Antoine suppléé par Damet Christophe  
Conty José  
Balsamo Martial  
Jaméas Jean Jacques représenté par Conty José  
Bourgeois Frédéric

RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

080-200070936-DE\_2024\_037-DE

Ne prend/prennent pas part au vote : 9

Nester Paul

Crépin Maurice

Alexandre Isabelle

Merlin Marie Jeanne

Parment Philippe

Boucart Jean-Charles

Dubois Daniel représenté par Berthe Antoine

Goesbier Francis représenté par Parment Philippe

Farcy Joël

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,  
Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été effectuées.

Transmis au représentant de l'Etat le :

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Claude HERTAULT



RF

Préfecture de la Somme

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/04/2024

080-200070936-DE\_2024\_037-DE